



## Un plan de sobriété énergétique pour accompagner les ambitions du Projet de territoire de l'Agglo Seine-Eure

Jeudi 24 novembre 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**La hausse imprévue et substantielle des prix de l'énergie depuis quelques mois fait peser une contrainte financière forte sur les dépenses de fonctionnement des collectivités. Cette crise nous rappelle également que l'énergie n'est pas une ressource illimitée et qu'il faut l'économiser et rationaliser son usage. 3 leviers stratégiques ont été identifiés par l'Agglo Seine-Eure pour répondre à ce double enjeu : la mise en place d'un plan d'actions de sobriété énergétique à très court terme et, à plus long terme, une réflexion stratégique concernant l'achat d'énergie, d'une part, et le développement de la production d'énergies renouvelables sur son sol, d'autre part. Le tout en parallèle d'actions déjà entreprises de longue date à l'échelle de la collectivité et du territoire.**

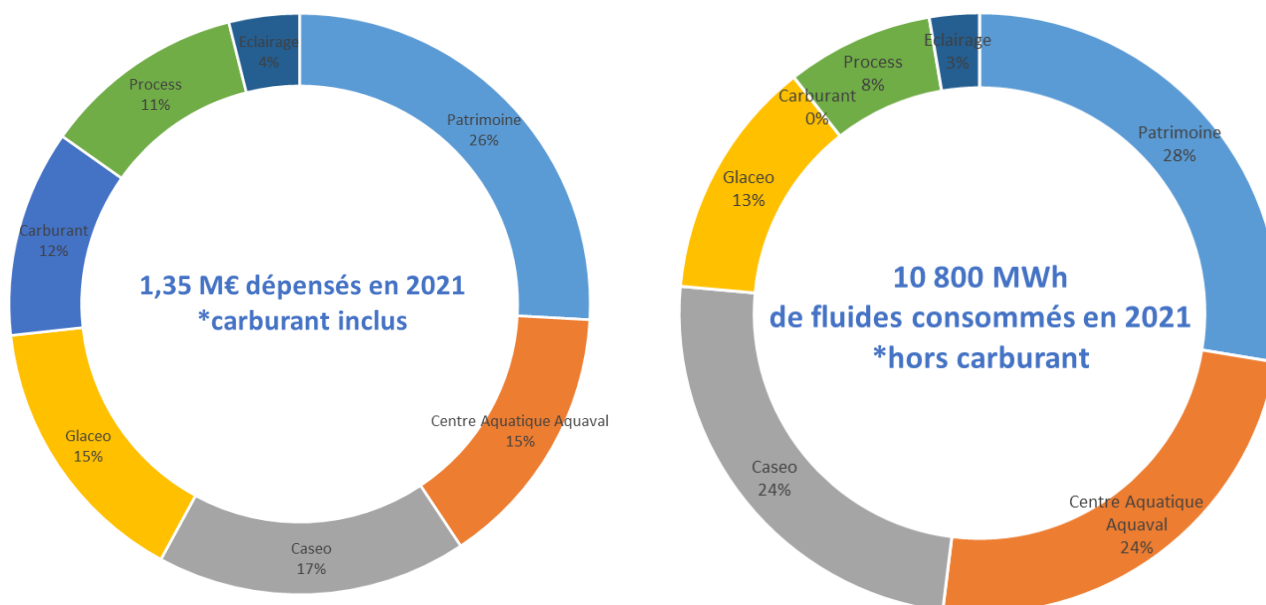
Dès 2012, l'Agglo Seine-Eure s'est engagée dans une démarche de sobriété, notamment à travers l'obtention de son 1<sup>er</sup> label Cit'ergie<sup>1</sup>. Dès lors, elle a pleinement pris conscience de la nécessité de travailler à la résilience et à l'autonomie de son territoire, c'est à dire sa capacité à faire face à des crises de tout ordre.

10 ans après, en pleine crise de l'énergie, elle finalise son Plan Climat Air Energie Territorial dont l'ambition est de devenir un territoire à énergie positive et neutre en carbone d'ici 2050. Ce document stratégique définit les actions à mener en matière de sobriété, de production d'énergies renouvelables et de protection de la biodiversité pour les prochaines années.

Pour faire face à l'envolée des coûts de l'énergie de ces derniers mois, l'Agglo Seine-Eure amplifie les efforts déployés depuis une décennie avec une vingtaine de nouvelles mesures à effet immédiat, pour réduire dès sa consommation énergétique. Elles concernent les principaux pôles consommateurs d'énergie : les bâtiments publics, l'éclairage extérieur, le carburant, les équipements sportifs et le numérique. Ils représentent 10 800 MWh consommés pour un budget annuel de 1,35 M € (1,3 % du budget de fonctionnement de la collectivité).

**L'objectif de l'Agglo dès cet hiver et pour 2023 ?** Réduire sa consommation énergétique annuelle et stabiliser les dépenses qui y sont liées, toujours à 1,3 % du budget annuel de fonctionnement.

<sup>1</sup> Cit'ergie est un système de management qui permet de mettre en place une organisation et des outils en interne, permettant de structurer la politique énergie de l'Agglo et d'entrer dans une boucle d'amélioration continue. Le label concerne des domaines de compétences variés de la collectivité : aménagement du territoire, patrimoine et bâtiments, approvisionnement en énergie, en eau et traitement des déchets, mobilité, organisation interne, communication.



Analyse des consommations de fluides et de leur coût en 2021 pour la collectivité

### Vers une sobriété désirable

Le contexte énergétique actuel n'est simple pour personne : particuliers, entreprises privées, administrations publiques. Tout le monde subit de plein fouet cette hausse des coûts et, parfois même, la difficulté d'approvisionnement en énergie. L'Agglo souhaite aujourd'hui prendre le contrepied et faire de ces contraintes, une opportunité. « *Nous avons conscience des grands enjeux d'aujourd'hui ; le développement durable et les transitions (énergétique, numérique, sociale) sont la colonne vertébrale de notre mutation économique face aux crises, le gage d'une meilleure qualité de vie, notamment des personnes les plus fragiles* » expliquait déjà Bernard Leroy dans le Projet de territoire 2020-2026. Ce cap n'a pas changé, il n'en est que renforcé. Plus que jamais, l'Agglo décide et agit.

### Cap sur nos ambitions avec 3 actions phares

Comment réduire notre consommation énergétique ? Comment, à défaut de les faire baisser, stabiliser les dépenses financières inhérentes à cette hausse des coûts de l'énergie ? Comment maintenir un service public de qualité dans ce contexte ?

#### 1. Des équipements sportifs et de loisirs raccordés aux réseaux de chaleur

Qu'il s'agisse des centres aquatiques Aquaval et Caseo ou de la patinoire Glaceo, ces équipements intercommunaux sont chauffés majoritairement grâce à des énergies renouvelables. L'Agglo a souhaité contractualiser avec des réseaux de chaleur dès leur ouverture respective. Les avantages sont économiques et écologiques : le fonctionnement repose sur un apport de 70 % de biomasse (bois, méthanisation ou valorisation énergétique des déchets) et de 30 % de gaz, ce qui permet de ne dépendre que modérément des énergies fossiles, de bénéficier d'un prix garanti pendant une quinzaine d'années (avec variations mais beaucoup moins volatil que le prix du gaz), tout en adoptant une démarche d'économie circulaire et d'approvisionnement en circuits courts (bois local provenant de 100 km au maximum).

Ce choix de l'Agglo, qui n'a pas attendu la crise actuelle pour agir, lui permet aujourd'hui de maintenir ses 3 équipements ouverts, là où certaines collectivités ont dû faire le choix de fermer les leurs. Bien que l'impact financier soit contenu grâce à ses réseaux de chaleur, l'Agglo souhaite aller encore plus loin. Elle a d'ores et déjà engagé une concertation avec ses services et Equalia, la délégataire de service public pour Caseo et Glaceo, afin de diminuer leur consommation de fluides (voir les détails plus bas).

## 2. L'accompagnement des ménages et bailleurs dans la rénovation énergétique de leur bâti

La consommation des logements (électricité, gaz, fioul) représente l'un des principaux pôles de dépense énergétique des ménages en France (environ 1,5 T CO<sub>2</sub> / an, selon l'ADEME). La politique habitat menée par l'Agglo depuis de nombreuses années les accompagne ainsi dans la rénovation énergétique de leur logement :

- Pour les ménages : 360 000 € d'aides versées en 2021 pour la rénovation énergétique des logements.
- Pour les propriétaires bailleurs : 360 000 € d'aides versées également en 2021 pour les accompagner dans la rénovation énergétique de leur parc immobilier.

Ces dispositifs, existants depuis une dizaine d'années, sont couplés à d'autres parmi lesquels le chèque énergie de la Région Normandie, les aides de l'ANAH, le tout supervisé et accompagné par La maison de l'habitat (anciennement maison de la rénovation) ouverte en 2016, avec cette volonté d'aller vers un bâti le moins énergivore possible.

## 3. La production d'énergies renouvelables

L'Agglo favorise l'accueil et développe avec des partenaires privés et publics plusieurs projets de production d'énergies renouvelables :

- Parc photovoltaïque de 15 ha de Saint-Etienne-sous-Bailleul
- Co-développement d'autres parcs entre 15 et 30 ha sur le territoire (Martot, Criquebeuf-sur-Seine)
- Etude pour parc éolien terrestre sur le plateau du Neubourg (Vraiville, Mandeville, Surtauville, La Haye-Malherbe, Terres-de-Bord)

Elle encourage également le développement des réseaux de chaleur à base d'énergies renouvelables sur le territoire avec la réalisation de plusieurs études de faisabilité. Une étude de faisabilité est par ailleurs en cours pour méthaniser les boues des 14 stations d'épuration gérées par la collectivité.

Enfin, elle souhaite développer l'usage de l'hydrogène pour les flottes automobiles des entreprises mais aussi pour les particuliers, grâce notamment au programme régional EasHyMob. Elle a d'ailleurs accueilli l'une des premières stations euroises de recherche H<sub>2</sub>O sur son territoire en 2020.

Ces actions, toutes amorcées bien avant cette crise, permettent à l'Agglo Seine-Eure de garder un temps d'avance, et de construire, dès à présent pour son territoire, un futur désirable pour tous.

## **Zoom : le plan d'action à court et moyen terme, et les actions déjà engagées**

### **1. Des mesures pour économiser l'énergie dès cet hiver**

- Bâtiments publics :
  - Réduire la saison de chauffe du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars, *soit l'équivalent de 540 Mwh ou 30 000 € économisés par an (consommation équivalent à 110 ménages français<sup>2</sup>)*,
  - Limiter la température ambiante à 19°C dans les locaux administratifs, à 17°C dans les locaux techniques et adapter cette température en cas de non-occupation temporaire des locaux.

*Les crèches et centre de loisirs ne sont pas ciblés par ces 2 mesures.*

- Interdire les radiateurs d'appoint.
- Supprimer l'eau chaude des lave-mains dans les sanitaires des bâtiments administratifs et abaisser la température de l'eau sur tous les sites en respectant les mesures nécessaires à la lutte contre la légionellose.
- Réduire de 90 % la ventilation en période de non-occupation des locaux, *soit jusqu'à 156 Mwh ou 21 000 € d'économie par an sur l'Hôtel d'agglo.*
- Optimiser la durée des éclairages automatiques.
- Prescrire l'extinction obligatoire des équipements en veille.

- Eclairage extérieur :
  - Eteindre systématiquement tous les éclairages de façade et toutes les enseignes à partir de 22h.
  - Elargir l'extinction de 23h à 5h ou, en fonction des possibilités techniques, réduire l'intensité des éclairages publics des voiries des zones d'activités en concertation avec les communes et les entreprises, *soit jusqu'à 143 Mwh ou 26 000 € d'économie par an.*

---

<sup>2</sup> On estime à 5 000 kwh/an la consommation moyenne annuelle d'électricité d'un foyer français

- Carburants :

- Rationaliser et limiter les déplacements professionnels
- Réduire sa vitesse de circulation de 10 km/h par rapport à la limite autorisée
- Favoriser le vélo ou les transports en commun pour les trajets inférieurs à 10 km A/R
- Privilégier l'usage des véhicules électriques pour les trajets inférieurs à 100 km A/R
- Adapter la motorisation du véhicule pour les trajets supérieurs à 100 km A/R
- Promouvoir et former les agents à l'éco conduite

- Equipements sportifs :

Très tôt, l'Agglo Seine-Eure a fait le choix de raccorder ses équipements sportifs, Aquaval, CASEO et GLACEO, à des réseaux de chaleur biomasse (bois et méthanisation). La collectivité bénéficie ainsi d'une énergie faiblement carbonée, issue entre 70 à 80 % de biomasse (et le reste gaz), avec un coût peu volatil, presque 2 fois inférieur à celui du gaz<sup>3</sup>.

- En limitant considérablement l'impact de la hausse du coût des énergies fossiles, cette stratégie permet à la collectivité de maintenir ses équipements publics en fonctionnement.
- Plusieurs pistes d'économie d'énergie sont par ailleurs mises en œuvre, en concertation avec les délégataires et exploitants de sites :

- Pour les bassins :

- Abaisser la température des bassins de 1°C
  - Maintenir un delta supérieur à 1,5°C entre l'air et l'eau
  - Limiter la mise en route des toboggans et des jeux d'eau

- Pour la patinoire :

- Augmenter la température de la glace
  - Baisser ou arrêter le chauffage de certains halls et lieux d'accueil

- Pour les 3 sites :

- Abaisser la température du ballon d'eau chaude sans pour autant descendre sous la barre des 55°C (réglé en général entre 60 et 70°C), afin de se préserver des risques liés à la légionellose qui se développe dans les canalisations quand l'eau n'est pas assez chaude.
  - Maintenir à 19°C la température des locaux administratifs
  - Optimiser les puissances des pompes et de la ventilation

- Numérique :

- Optimiser la température de refroidissement des serveurs, pour atteindre 26° (selon les recommandations en vigueur).
- Supprimer toutes les imprimantes individuelles, en ne renouvelant pas les équipements utilisés en fin de vie et en n'en dotant pas les nouveaux agents.
- Sensibiliser aux éco gestes et bonnes pratiques numériques (matériel + usages).

## **2. Des mesures pour consommer et produire mieux demain**

- Optimiser la performance énergétique des bâtiments publics :

- Lancer une campagne de 10 audits énergétiques sur les bâtiments soumis au décret tertiaire<sup>4</sup> (+ de 1 000 m<sup>2</sup>), avec pour objectif de réaliser jusqu'à 60 % d'économie d'énergie à l'horizon 2050.
- Poursuivre la rénovation énergétique performante des bâtiments (atteindre l'étiquette énergétique B minimum d'ici 2030).
- Favoriser l'utilisation de matériaux biosourcés ou recyclés dans la rénovation et la construction neuve.

- Produire des énergies renouvelables :

- Déployer systématiquement des combrières photovoltaïques et des bornes de recharge pour véhicules électriques lors d'aménagement de parkings.
- Equiper les sites de production d'eau potable et d'assainissement en panneaux photovoltaïques.
- Chiffrer le potentiel de production d'énergies renouvelables sur les canalisations.

---

<sup>3</sup> Coût chaleur RCU environ 60 € HT/Mwh contre environ 100 € HT/Mwh

<sup>4</sup> Le Décret tertiaire est le premier texte de loi à soumettre les bâtiments tertiaires existants à la réglementation sur la performance énergétique. Il impose de réduire progressivement les consommations d'énergie avec comme premier objectif une diminution de 40 % d'ici 2030.

- Optimiser l'achat d'énergie :
- Poursuivre l'achat d'électricité 100 % verte
- Elargir cet engagement à la fourniture de gaz.

### **3. Des mesures concrètes déjà engagées sur le patrimoine de la collectivité**

CEP : Depuis 2009, la collectivité s'est doté d'un service de conseil en énergie partagée pour accompagner les communes du territoire au sujet de leurs problématiques énergétiques. Cette assistance technique, objective et indépendante est un service gratuit pour les communes.

Fond de Concours Rénovation Énergétique : Le nouveau pacte fiscal et financier de l'Agglomération voté en 2021, a dédié une enveloppe de 2 M€ au soutien d'opérations de rénovation de bâtiments communaux. Ce dispositif permet de financer jusqu'à 50 % du montant des travaux en lien avec l'énergie. Depuis cette date, 17 projets ont été aidés à hauteurs de 1,2 M€.

Télérelève et télégestion : L'Agglo a équipé de télérelèves et d'automates de télégestion une partie de ses bâtiments lui permettant de piloter finement les chaudières grâce aux relevés des températures extérieures et intérieures et de relever en temps réels les consommations des fluides (gaz, électricité).

Les bénéfices sont les suivants : faciliter la gestion des chaudières, améliorer la régulation du bâtiment, limiter la production de chaleur aux justes besoins, réduire les consommations d'énergie, visualiser les consommations en temps réel, prévenir la surconsommation (liées à des fuites par exemple), améliorer le confort des utilisateurs, permettre le suivi à distance.

Schéma Directeur Immobilier et Énergétique (SDIE) : Un SDIE est un outil d'aide à la décisions dédié à la gestion dynamique du patrimoine des collectivités. Cette feuille de route patrimoniale recense l'ensemble des actions à court, moyen et long termes permettant à la collectivité d'améliorer la gestion de ses 86 actifs immobiliers (siège social, bâtiments administratifs, centres de loisirs, hôtels d'entreprises, centres sportifs et culturels ...), d'en rationaliser l'occupation, d'en renforcer la performance énergétique, d'en maîtriser le coût global.

Cette démarche engagée depuis 2 ans aboutira d'ici janvier 2023 à l'élaboration d'un Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI).

Eclairage public des zones d'activités : L'Agglo est engagée dans un campagne de remplacement de son éclairage public vétuste par des LED depuis plusieurs années. D'autres parts, elle pratique la réduction de puissance de 50 % sur une partie des zones d'activités entre 23h et 5h.

Systèmes de production d'énergie renouvelable : Plusieurs équipements de la collectivité sont déjà dotés de système de production de chaleur ou d'électricité renouvelable.

- Panneaux photovoltaïques : Hôtel d'Agglomération, Hôtel d'entreprise (Val-de-Reuil)
- Pompes à chaleur : Crèche Cascadine, Hôtel d'entreprise (Val-de-Reuil), le Village d'artisans (Pont-de-l'Arche), Centre de vie Ecoparc 2, station d'épuration d'Ecoparc 2, station d'épuration de Léry
- Chaudières bois : Bâtiments des Hauts Près, crèche Casibulle, déchèterie de Louviers

*Ce sont près de 120 MWh/an d'EnR produits sur les différentes installations (1 % de la consommation d'énergie de l'Agglomération - l'équivalent de la consommation électrique moyenne de 24 foyers).*

Réseaux de chaleur à énergies renouvelables (EnR) : Déjà propriétaire d'un réseau de chaleur EnR à Gaillon, l'Agglo les identifie comme l'un des leviers majeurs de la décarbonation du territoire, et souhaite en favoriser le développement. Les principaux atouts des réseaux de chaleur EnR sont :

- la stabilité des prix de vente de la chaleur livrée (d'autant plus importante que la part des énergies renouvelables est élevée) ;
- la mobilisation de sources d'énergie locales contribuant à l'économie du territoire ;
- la qualité de l'air et la maîtrise des émissions polluantes sur les productions centralisées soumises à des quotas très stricts.

Plusieurs études de faisabilité sont actuellement en cours sur le territoire. Une réflexion est également engagée pour une prise de la compétence réseau de chaleur à l'échelle intercommunale.



#### 4. Des mesures concrètes déjà engagées à l'échelle du territoire

Quelques exemples d'initiatives concrètes, déjà en place dans des domaines variés :

- Politique habitat
  - Plus de 360 000 € d'aides versées pour l'accompagnement des travaux de rénovation énergétique des domiciles des particuliers avec La maison de l'habitat en 2021.
  - Les bailleurs sociaux ont bénéficié de 360 000 € d'aides pour l'amélioration de leur parc en 2021.
  - L'Agglo a également contractualisé avec un prestataire pour aider les habitants à valoriser leur Certificats d'Economie d'Energie (CEE) au moyen de la plateforme numérique : <https://cee.seine-eure.fr/>.
- Politique mobilité
  - Déploiement de 50 vélos à assistance électrique en libre-service dans 12 stations entre Louviers et Val-de-Reuil.
  - Mise en œuvre plan vélo avec 80 km d'axes à aménager sur 5 ans.
  - Construction d'un Bus à Haut Niveau de Service dont la fin des travaux est prévue fin 2022, pour une mise en circulation au printemps 2023.
  - 4 aires de covoiturages et 25 bornes de recharges de véhicules électriques installées sur le territoire.
  - 1 station de recharge hydrogène.
- Politique alimentation
  - Promotion des circuits courts avec le réseau « Achetons local en Seine-Eure » et ses 48 membres (acheteurs et producteurs).
  - Lutte contre le gaspillage alimentaire avec la mise en place d'ateliers à destinations des scolaires et des habitants du territoire.
  - Vote et élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) en 2022, visant la relocalisation de l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines. 150 000 € dédiés pour l'année 2023.
- Politique de développement des énergies renouvelables :
  - Etude sur la faisabilité d'un projet éolien terrestre.
  - Co-développement de plusieurs projets photovoltaïques d'envergure sur son territoire.
  - Encourager le raccordement des particuliers à des réseaux de chaleur avec une aide de 1 500 € / logement.



#### À PROPOS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SEINE-EURE

L'Agglomération Seine-Eure est située à 30 minutes de Rouen, 1h de Paris et 1h de la mer. Elle compte 60 communes, avec près de 103 285 habitants. Premier pôle économique du Département de l'Eure, avec un environnement industriel fort de multiples expertises comptant plus de 1 500 entreprises. Ce territoire à Haute Qualité de Vie en Normandie dispose de nombreuses infrastructures : 3 gares SNCF, autoroutes A 13 et A 154, un parc des loisirs, les centres aquatiques intercommunaux Caséo et Aquaval, et la patinoire intercommunale Glacéo.

#### CONTACT PRESSE - Direction de la valorisation du territoire et de la communication

Giovanna Berdeaux - Chargée des relations presse et médias  
02 76 46 03 54 / 06 72 61 30 06 - [giovanna.berdeaux@seine-eure.com](mailto:giovanna.berdeaux@seine-eure.com)



[agglo-seine-eure.fr](http://agglo-seine-eure.fr)



[@agglo.seine.eure](https://www.facebook.com/agglo.seine.eure)



[@AggloSeineEure](https://twitter.com/AggloSeineEure)



[@territoireseineure](https://www.instagram.com/territoireseineure)